

## 92 Boulogne-Billancourt ● Chantier Colombo

Juillet 96. Deux employés de l'entreprise de démolition Colombo déversent 200 l de pyralène provenant d'un transformateur sur un chantier.

5 juillet 1996  
AFP

Sujet: 431 PYRALENE  
Date: 13h00min Ven 05 Jul 96

Ref.: AFP ECF FRA /AFP-TP03 (0185)  
Fil: Economique  
Milieu: Environ.  
Titre: Des ouvriers surpris en train d'enterrer 200 litres d'un dérivé du pyralène  
Texte:

**ROBIN DES BOIS**  
Association de protection de l'Homme  
et de l'environnement  
14, rue de l'Atlas - 75019 Paris  
01.48.04.09.36



NANTERRE, 5 juil (AFP) - Deux employés de la société de travaux publics Colombo ont été surpris jeudi après-midi en train d'enterrer 200 litres d'Askarel, un dérivé du pyralène, dans un terrain à Courbevoie (Hauts-de-Seine), a-t-on appris vendredi de source policière.

Selon les pompiers, ce produit, toxique au contact de la chaleur, ne représenterait sous terre qu'un danger limité à une éventuelle pollution de la nappe phréatique.

Le directeur de la société Colombo s'est engagé à effectuer les travaux nécessaires à l'assainissement du terrain.

Les deux ouvriers de l'entreprise, qui effectuaient des travaux de démolition sur un terrain privé, situé 8, rue Adélaïde à Courbevoie, ont été surpris par un passant alors qu'ils déversaient le produit toxique, provenant d'un transformateur, dans un trou creusé avec une pelleuse.

Une enquête est ouverte.

6 juillet 1996  
Libération

**ROBIN DES BOIS**  
Association de protection de l'Homme  
et de l'environnement  
14, rue de l'Atlas - 75019 Paris  
01.48.04.09.36

# Du pyralène purgé sur un chantier

*Des habitants de Courbevoie ont pris sur le fait un enfouissement sauvage.*

Les temps sont durs pour les pollueurs. Un retraité de Courbevoie (Hauts-de-Seine) observait de sa fenêtre le bruyant manège des véhicules sur un chantier de démolition. Mercredi, alors que les travaux de déblaiement semblaient enfin achevés, il s'est étonné de voir débarquer un camion chargé de ferraille et d'un vieux transformateur électrique. Dans un trou creusé au fond du terrain vague à l'aide d'une pelleuse, il a vu deux ouvriers vider les huiles contenues dans l'appareil, puis les recouvrir soigneusement de terre. Ni vu ni connu.

La banale vidange clandestine serait vraisemblablement restée impunie si les riverains n'avaient pas eu à se plaindre, le lendemain, d'une étrange odeur. Le retraité avise alors la police, qui alerte à son tour les pompiers. D'après les premières constatations de ces derniers, le liquide déversé serait de l'askarel, un dérivé du pyralène utilisé jadis comme huile de refroidissement dans les transformateurs EDF. Les

policiers ont effectivement retrouvé sur place la plaque d'immatriculation de l'appareil qui devait contenir environ deux cents litres de liquide toxique. La production de pyralène, huile non recyclable, est rigoureusement interdite depuis plus de dix ans. Une molécule réputée indestructible, bien connue depuis la catastrophe de Seveso, entre dans la composition de ce produit extrêmement toxique au contact de la chaleur. Enfouie sous terre, il ne présenterait toutefois, selon les pompiers,

qu'un danger très limité de pollution de la nappe phréatique. Dans les bâtiments industriels désaffectés qu'ils ont en charge de démolir, les entreprises de travaux publics ont souvent à évacuer ces transformateurs électriques gorgés de poison. En principe, le traitement de l'huile doit être sous-traité à une société spécialisée. Pour le brûlage à très haute température du pyralène, il n'existe en Europe qu'une seule usine équipée d'un four adéquat, mais certains patrons éco-

nomes préfèrent manifestement se passer de ses onéreux services. La société Colombo, responsable du chantier de Courbevoie, n'aurait pas été prise en flagrant délit sans la vigilance des habitants de ce quartier pavillonnaire, très hostiles à la construction prochaine d'un immeuble de six étages sur la parcelle libérée. Comble de malchance, le retraité témoin du délit est un ancien ingénieur très au fait de la législation en matière d'élimination des déchets toxiques. Le propriétaire d'un pavillon

jouxtant le chantier a manifesté son intention de porter plainte, tandis que le maire de Courbevoie prenait un arrêté réclamant la décontamination immédiate du terrain. Hier matin, une poignée d'ouvriers se sont efforcés de réparer les dégâts en évacuant plusieurs dizaines de fûts remplis de terre gorgée d'huile. En attendant les résultats des analyses de ses laboratoires, l'administration se réserve la possibilité d'engager une procédure judiciaire.

ALAIN AUFFRAY